

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 25 Octobre 1993

2) DECRET n° 93-507 /MFERA.DGFP.DGCA.SAV
portant promotion au titre de l'année
1989, des Inspecteurs d'Education Phy-
sique et Sportive des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des servi-
ces sociaux enseignement (Jeunesse et
Sports) en tête : BONGOBA (Benoît Ga-
briel).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant
réforme du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/MF du 5 Juillet 1962, rela-
tif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;
(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974, modi-
fiant le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de
l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18,
19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 Mars 1963 portant statut
commun des cadres de l'enseignement (Jeunesse et Sports) ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP
du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;

D G B :

(/u le Décret n° 85/250 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant
déblocage des effets financiers des advancements et des révi-
sions des situations administratives ;

D G C F :

(/u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 por-
tant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/418 du 24 Juin 1993, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/340 du 19 Juillet 1993, por-
tant organisation des intérêts des Ministres ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 93-506/MFERA.DGFP.DGCA.SAV du 25 Octobre
1993 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'an-
née 1989 des Inspecteurs d'Education Physique et Sportive des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux
enseignement (Jeunesse et Sports) ;

(/ DECRET :

000/000

Article 1er. - Sont promus au 4e échelon de leur grade indice III0 au titre de l'année 1989, les Inspecteurs d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent : ACC = NEANT.

- BONGOBA	(Benoît Babriel)	(pc)	du 23.10.1989	DRS	BZV
- BOSSONA	(Leonard)	(pc)	du 23.10.1989	DRS	Sangha
- FOUTOU	(Pierre)	pc	du 02.11.1989	DRS	BZV
- OMBELE	(Christophe Charles)	pc	du 23.10.1989	DRS	BZV

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 25 Octobre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes
Administratives ;


- Jean Prosper K O Y O .-


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

JORP	I
DGFP	4
DGFP/B.STAT	I
DGB	I
DGCF	I
DGS	I
DAFP	5
INTERESSES	4
DOSSIERS	4
SGG/BC	3/25

